

Convocation : 07.04.2016
Affichage : 07.04.2016

Conseillers afférents au CM : 11
Conseillers en exercice : 10
Présents : 10

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU TARN

COMMUNE DE TEULAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2016 A 19H30

Etaient présents : M. CHAPELET Jean-Michel, M. COUSINIÉ Paul, M. JULIÉ Bruno, Mme MERCIER Marie-Françoise, M. MICHEL Luc, Mme MOUSSON Sabine, Mme RABIS-BOUYSSOU Martine, M. REIRA Eric, Mme TAPIE Anne, Mme VELLERET Josette.

Secrétaire de séance : M. CHAPELET Jean-Michel

DCM 20160414/135 ADMINISTRATION – COMPTEURS D'ELECTRICITE

Madame le Maire rappelle que les Communes ont vocation à servir l'intérêt général, et que les programmes de compteurs communicants visent au contraire à favoriser des intérêts commerciaux. 53 communes françaises refusent déjà les compteurs communicants.

Les raisons principales du refus des compteurs communicants sont la mise en danger très probable de la santé des habitants par les ondes électromagnétiques générées par ces compteurs, et la remise en cause certaine des libertés publiques : s'ils sont installés, ces compteurs permettent de capter d'innombrables informations sur la vie privée des habitants.

Qui plus est, les prétendus avantages que ces compteurs doivent apporter ne sont pas au rendez-vous :

- aucune économie d'énergie et, au contraire, des factures plus lourdes pour les usagers,
- aucune utilité pour les énergies renouvelables,
- il est possible depuis longtemps de communiquer à ses fournisseurs, par téléphone ou par le web, sa consommation précise d'électricité, de gaz ou d'eau, sans avoir besoin de compteurs communicants.

Il est très important de savoir que les collectivités sont propriétaires des compteurs d'électricité, elles ont donc toute latitude pour refuser leur remplacement. Il est d'ailleurs injustifiable qu'ErDF et ses sous-traitants aient commencé à installer ces compteurs sans demander leur aval aux communes concernées.

Notons enfin qu'il est écologiquement irresponsable et injustifiable de se débarrasser de près de 35 millions de compteurs en parfait état de marche. Les opérateurs ont beau assurer que des filières de recyclage vont être mises en place, elles ne devraient exister que pour des appareils arrivés en fin de vie. Or les compteurs actuels sont prévus pour durer 60 ans, contrairement aux compteurs communicants qu'il faudra remplacer, à nouveau et à grands frais, dans moins de 20 ans.

Entendu cet exposé, le CONSEIL MUNICIPAL, à 9 voix pour et une abstention (Mr Luc MICHEL),

- RAPPELLE que les compteurs d'électricité de TEULAT sont de la propriété de la Commune et non à ErDF,
- DECIDE que les compteurs d'électricité de TEULAT, propriété de la Commune, ne seront pas remplacés par des compteurs communicants et qu'aucun système relevant de la téléphonie mobile ne sera installé sur ou dans les transformateurs et postes de distribution de la Commune,
- DEMANDE au SDET d'intervenir immédiatement auprès d'ErDF pour lui signifier que les compteurs communicants ne doivent pas être installés à TEULAT.

Fait et délibéré le mardi 14 avril 2014
Pour extrait certifié conforme

Reçu par la Sous-Préfecture
de CASTRES le 19 AVR. 2016
Publié par affichage le 19 AVR. 2016

Le Maire

Sabine MOUSSON

